

Dossier d'Inscription Normannia



15/16 Février 2020
PARC EXPO - ROUEN

A envoyer au plus vite à :
Fédération Française Médiévale
(Chez Michèle JOURDREN)
206 Rue de l'Eglise
76116 GRAINVILLE SUR RY

Tél. : +33 (0)2.35.36.93.08 / 06.87.23.04.64
Mail : federation.francaise.medievale@gmail.com

VOTRE ENTREPRISE

Nom et/ou Raison Sociale

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Tél.:

Mail :

Nom(s) du/des responsable(s) de la participation:

Nombre de badges souhaités (personne(s) sur le stand):

Selon cas { N° Registre des Métiers :
N° Registre du Commerce :
N° RNA (association) :

A remplir obligatoirement

Produits ou services exposés (dresser obligatoirement une liste exhaustive) :

.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

Dossier reçu le :

Demande : acceptée refusée

Dimensions :

Options :

Total :

Observation :

Les admissions ne pourront être satisfaites que dans la limite des emplacements disponibles et selon leur ordre d'arrivée, la priorité allant aux adhérents de la FFM

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ① Tous les stands sont en intérieur, aucune installation extérieure envisagée.
② Aucune table ni chaise ne pourra être fournie. Les stands sont nus, sans cloisons. Merci de prévoir un dégagement dans la surface de votre demande d'emplacement, si celui-ci vous est nécessaire.

► Je désire réserver un emplacement de mètres de profondeur sur mètres linéaires soit un montant total de € TTC (voir explications tarifs page suivante)

► Angle (optionnel)

Je désire un angle (60€/week-end, gratuit pour les adhérents FFM 2019)

► Branchement électrique (la FFM supporte une grande partie du coût de chaque branchement)

Pas d'électricité 1 kw (70€) [197€]* 2 kw (90€) [249€]
 4 kw (120€) [310€] 6 kw (150€) [370€] 10 kw (220€) [672€]

*coût facturé à la FFM

► Je désire pouvoir dormir sur le parking exposant (15€/nuit et par véhicule, n'inclut que le gardiennage, sans possibilité de branchement électrique)

Vendredi soir
 Samedi soir

Plaque d'immatriculation du véhicule :

► J'ai participé à Normannia 2018 ou 2019 (si concerné)

Je souhaite le même emplacement (dans la mesure du possible)
 Je souhaite un nouvel emplacement (dans la mesure du possible)

Profondeur	Mètres linéaires	Prix	Options	
<input type="checkbox"/> 2 mètres de p.—>	60€ x...			+ <input type="checkbox"/> Angle 60€
<input type="checkbox"/> 3 mètres de p.—>	70€ x...			+ <input type="checkbox"/> Angle FFM
<input type="checkbox"/> 4 mètres de p.—>	80€ x...	=€		+ <input type="checkbox"/> Elec :
<input type="checkbox"/> Restauration / débit de boisson 100€*		Total : € TTC		

① J'ai un besoin spécifique concernant mon emplacement ou mon type d'électricité (merci à chaque exposant de prévoir rallonges et adaptateurs éventuels) :
.....

PAIEMENT

❖ Par chèque à l'ordre de « FEDERATION FRANCAISE MEDIEVALE » ou « FFM »

❖ Par virement

(Afin d'éviter tout paiement d'un dossier non traité ou refusé, merci de vous adresser directement à la FFM pour obtenir les coordonnées bancaires)

Le règlement comptant de l'intégralité des sommes dues est exigé à la souscription, à défaut aucune inscription ne sera prise en compte. L'encaissement se fait dès réception du dossier.

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve et dans toutes leurs dispositions le règlement de Normannia, ainsi que toutes autres dispositions annexes auxquelles l'organisateur entendrait se référer dans l'intérêt de la manifestation et notamment toutes les règles internes ou externes en matière de réglementation économique, de sécurité, d'assurance et de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que toute prescription émanant des services de Police ou de la Commission Départementale de Sécurité.

Date :

Signature :

TARIFS DES EMPLACEMENTS

PROFONDEUR	€ / METRE LINEAIRE
2m de profondeur →	60 € (multipliez par 60 vos mètres linéaires)
3m de profondeur →	70 € (multipliez par 70 vos mètres linéaires)
4m de profondeur →	80 € (multipliez par 80 vos mètres linéaires)
Plus de 4 mètres de profondeur = achat d'un deuxième emplacement.	

+ * Pour les débits de boissons et les stands de restauration chaude à emporter, un forfait supplémentaire de 100€ TTC pour le week-end est à ajouter au tarif de l'emplacement

ELECTRICITE

Puissance électrique	(Coût TTC payé par l'organisateur par branchement)	Coût TTC facturé à l'exposant
1 kw	197 €	70€
2 kw	249 €	90€
4 kw	310 €	120€
6 kw	370 €	150€
10 kw	672 €	220€

OPTIONS

+ Option Angle (stand en bout de rangée, façade + un côté d'exposition): **60€** ; gratuit pour les adhérents FFM 2019, dans la limite des angles disponibles.

+ Option Parking (je souhaite stationner et dormir sur le parking exposants) : **15€/nuit**.

Ce prix sert au recrutement obligatoire d'un agent de surveillance supplémentaire pour la nuit. Les branchements électriques extérieurs ne sont plus possibles, leur coût total de 3000€ ne pouvant être répercuté sur les exposants ou les organisateurs.

- Si une des options réglées venait à ne pas être assurée sur le salon, merci de nous l'indiquer pendant la manifestation. Nous pourrons alors procéder à son remboursement.

REGLEMENT DE NORMANNIA

Article 1 : La quatrième édition du Salon Médiéval Fantastique Normannia aura lieu les 15 et 16 février 2020 au Parc des Expositions de Rouen (Seine-Maritime). Les périodes couvertes pourront s'étaler de la Préhistoire à la deuxième Guerre Mondiale. L'univers fantastique sera également représenté, ainsi que le steampunk.

Article 2 : Dossier d'inscription: Cette année, chaque exposant souhaitant participer devra remplir un unique dossier d'inscription. L'organisateur décidera de l'acceptation ou non de la demande, suivant les critères :

- emplacement disponible,
- nature des produits,
- adéquation avec la thématique générale du salon,

En cas de refus du dossier, le candidat ne pourra se présenter au Salon et son chèque sera détruit. En cas d'acceptation, le paiement sera encaissé dès réception du dossier complet.

Article 3 : Date butoir : Le dossier d'inscription et le paiement de l'emplacement (et des éventuelles options correspondantes) devra être envoyé avant le 21 décembre 2019.

Article 4 : Horaires:

Installation exposants : le vendredi 14 février à partir de 14h jusqu'à 21h maximum.

le samedi 15 février à partir de 8h jusqu'à 9h30 maximum

Ouverture au public : le samedi 15 février 2020 de 10h00 à 22h

le dimanche 16 février 2020 de 10h00 à 18h00

Article 5: Les stands sont loués nus, sans cloisons, et sans matériel. Tables et chaises ne pourront être fournies. Seuls les raccordements électriques ayant été commandés et réglés au préalable seront autorisés.

Article 6: un plan officiel d'implantation sera réalisé par la Fédération Française Médiévale, organisatrice, et attribué à chaque participant, suivant les critères :

- priorité aux adhérents de la Fédération Française Médiévale
- ordre chronologique de la réception des dossiers accompagnés de leur règlement
- les variantes d'implantation, les mesures du stand, les demandes particulières entraînant des besoins spécifiques.

Article 7 : il est **obligatoire** pour les participants de porter un costume représentatif de l'époque ou l'univers qu'ils représentent, à l'image de la décoration de leurs stands.

Article 8 : les objets et matériels apportés par les participants sont sous la responsabilité de ceux-ci. La Fédération ne souscrit aucune police d'assurance les concernant.

Article 9 : les participants pourront produire à tout moment, les autorisations nécessaires à l'exercice de leurs activités, leur attestation d'assurance ainsi que les certificats attestant de leur conformité avec les règles de sécurité (notamment en matière d'ignifugation...). Le non-respect de cet article dégage la Fédération Française Médiévale de toute responsabilité.

Article 10 : tout participant ne respectant pas les présentes conditions se verra exclu de Normannia, sans possibilité de remboursement de son emplacement.

Article 11 : Annulations : toute annulation survenue après le 31 décembre 2019 ne pourra donner lieu à un remboursement total ni partiel de l'emplacement réservé, quel qu'en soit le motif.

Article 11 : tout litige sera soumis exclusivement au Tribunal de Grande Instance de Rouen.

Article 12 : la signature du Dossier d'Inscription vaut acceptation de tous les articles du présent règlement.